



## CONVENTION DE PARTENARIAT

### Ville d'Angoulême-Association Mémoire Fruitière des Charentes

#### Actions de valorisation des variétés locales de fruitiers

Entre  
d'une part,  
la Ville d'Angoulême,  
dont le siège est situé 1, place de l'Hôtel de Ville - CS 42216 – 16022 Angoulême cedex  
représentée par son Maire, Monsieur Xavier BONNEFONT,  
ci-après dénommée **la Ville d'Angoulême**

Et,  
d'autre part,  
l'association Mémoire Fruitière des Charentes  
dont le siège est situé chez Monsieur DELUCHE – 291 rue du Haut Champ blanc - 16600  
Ruelle-sur-Touvre  
représentée par son Président, Monsieur Jean-Yves ROUSSEAU  
ci-après dénommé **Mémoire Fruitière des Charentes**,

#### Rappel d'éléments contextuels :

La Ville d'Angoulême met en œuvre sa stratégie « *Tous acteurs du développement durable* » approuvée par le Conseil municipal le 12 décembre 2016. Elle s'organise autour de dix thèmes prioritaires dont la Biodiver'cité, Le jardinage naturel et l'Education à l'Environnement et au Développement Durable. A la croisée de ces trois thèmes, la Ville souhaite renforcer la place des arbres fruitiers dans ses espaces verts en développant les vergers existants ou nouveaux. La volonté municipale est également de contribuer à la conservation du patrimoine fruitier local.

L'association Mémoire Fruitière des Charentes est une association d'intérêt général, dont le but est de sauvegarder et de promouvoir les variétés fruitières de la Charente et de la Charente-Maritime.

Elle porte les objectifs suivants :

- identifier et inventorier les différentes variétés existantes sur le territoire,
- sauvegarder ces variétés dans le verger conservatoire situé à Saint-Aulais-la - Chapelle (16300),
- multiplier et propager ces variétés auprès des particuliers et collectivités locales, entre autres lors de journées de greffage,
- intéresser le public aux arbres fruitiers en général, et lui apporter les connaissances nécessaires, par exemple par des cours de taille et de greffe.

La Ville d'Angoulême et Mémoire Fruitière des Charentes collaborent depuis une dizaine d'années pour la plantation de variétés locales de fruitiers. Elles souhaitent renforcer leurs échanges afin de mettre à profit les compétences des bénévoles de l'association à la fois pour la reconnaissance et le greffage de variétés locales, mais aussi pour la sensibilisation du grand public. L'association a proposé d'organiser un de ses week ends greffage sur le territoire d'Angoulême. Il s'agit d'un temps fort de l'association durant lequel le grand public peut bénéficier des greffons issus du verger conservatoire ou des vergers des bénévoles de l'association. Le public peut les greffer sur place.

## **Article 1 - Objet de la convention**

---

La présente convention a pour objet de définir les modalités de partenariat entre Mémoire Fruitière des Charentes et la Ville d'Angoulême dans le cadre d'actions de développement de vergers composés de variétés locales et de sensibilisation du grand public.

## **Article 2 - Description de la démarche**

---

Les parties ont convenu d'une collaboration pour la mise en œuvre d'actions qui se dérouleront sur la Ville d'Angoulême :

- identification de variétés parmi les arbres fruitiers de la Ville d'Angoulême,
- réalisation de plants greffés qui seront conservés en pot aux serres municipales,
- animation d'ateliers dans le cadre des plantations des vergers à Leclerc Chauvin le 25 novembre 2019 et à Fontgrave le 10 décembre 2019,
- animation d'ateliers greffage pour le grand public dans les parcs Castaigne et Frégeneuil dans le cadre de plantations de vergers programmées par la Ville en février-mars 2020,
- sensibilisation du grand public lors du week end greffage du 15-16 février 2020 organisé à la salle Lunesse -Angoulême.

## **Article 3 - Engagements des parties**

---

Mémoire Fruitière des Charentes s'engage à :

- mobiliser ses compétences en interne, en s'appuyant sur l'investissement de ses bénévoles pour apporter un soutien technique à la Ville notamment pour l'identification des variétés, le choix des fruitiers, la collecte des greffons et la sensibilisation du grand public,
- mettre à disposition de la ville des greffons de variétés locales en veillant à l'échelonnement de la maturité des fruits,
- contribuer à l'animation d'ateliers greffage,
- relayer la communication des actions menées avec la Ville,
- participer aux réunions de préparation organisées par la Ville.

La Ville d'Angoulême s'engage à :

- désigner un référent de la démarche pour Mémoire Fruitière des Charentes,
- mobiliser un agent du Service environnement pour le repérage des espèces à identifier et/ou à bouturer,
- préparer la communication des diverses actions menées avec Mémoire Fruitière des Charentes,
- mobiliser les différents publics (agents, élus, habitants, acteurs socio-économiques...),

- assurer la coordination entre l'ensemble des acteurs mobilisés et les différentes instances,
- mettre à disposition la salle Lunesse du vendredi 14 février 2020 à 14h au 17 février 2020 à 12h pour l'organisation par Mémoire Fruitière des Charentes de son week end greffage.

Les interventions seront préparées et analysées ensemble (Mémoire Fruitière des Charentes et Ville d'Angoulême). Le calendrier des actions partenariales sera constitué au fur et à mesure des opportunités.

#### **Article 4 - Durée de la convention**

---

La présente convention prend effet à compter de sa signature et prendra fin au 31 décembre 2020. Elle fera l'objet d'un bilan croisé entre les deux structures qui pourront ainsi envisager son renouvellement.

#### **Article 5 - Résiliation de la convention**

---

Chaque partie prenante est libre de résilier unilatéralement et sans contrepartie son engagement. Cette résiliation se fera par courrier adressé au coordinateur administratif.

#### **Article 6 - Litige**

---

En cas de litige, le règlement à l'amiable sera recherché par les parties concernées. En cas d'échec, les juridictions compétentes seront saisies à la diligence de l'une ou l'autre partie.

Etablie en deux exemplaires originaux à Angoulême, le ...

Pour la Ville d'Angoulême :

Xavier BONNEFONT  
Maire

Pour Mémoire Fruitière des  
Charentes :

Jean-Yves ROUSSEAU  
Président